Solidaires finances

Solidaires Finances Calvados

CALVADOS

L'action sociale ministérielle c'est :

- l'aide pécuniaire de 3 000 € ou le prêt social de 3000 € ;
- l'aide à la première installation ;
- la restauration collective avec AGRAF, les restaurants financiers ou les restaurants conventionnés ;
- les subventions ministérielles pour la restauration collective ;
- le CESU « aide à la parentalité » 6/12 ans ;
- l'aide ou le prêt pour un logement étudiant ;
- les réservations de logement ;
- les réservations de places en crèches ;
- le recours aux conseiller.e.s en économie sociale et familiale ;
- le titre restaurant ;
- le prêt équipement du logement ;
- le prêt pour l'amélioration de l'habitat ;
- l'aide à l'accès à la propriété ;
- le prêt immobilier complémentaire ;
- le prêt sinistre immobilier en cas de catastrophe naturelle ou sinistre majeur ;
- le prêt pour l'adaptation du logement des personnes en situation de handicap ;
- les colonies de vacances EPAF ;
- les séjours en résidence à tarifs sociaux ;
- les crédits d'actions locales :
  - arbre de Noël ;
  - repas des retraités ;
  - sorties familiales et culturelles ;
  - consultations (avocat, psychologue,...) ;
  - équipements des coins repas .

Action sociale

Alors que l'Action sociale est l'un des derniers bastions de solidarité et de lien entre les personnels des ministères économiques et financiers, celui-ci , sous le prétexte fallacieux de coller aux désirs et besoins des agentes et des agents, se désengage de l'action sociale en imposant **une réforme** remettant gravement en cause ses moyens humains et financiers et ce, malgré l'opposition des représentants du personnel. Pourtant la place et le rôle de l'action sociale au sein des administrations de « Bercy » résultent d'une construction historique ancienne, fruit des rapports de force et de l'action syndicale , notamment suite au conflit de 1989 aux Finances, pour répondre aux besoins des personnels de notre ministère, actifs-ves ou pensionné.es et de leur famille.

L'action sociale ne se résume pas aux prestations destinées aux enfants des personnels (arbre de noël ou colos) mais chaque agent en bénéficie tout au long de sa carrière par le biais de la restauration, de prêts, d'aides, de logements sociaux, de loisirs ou de culture. Dans le contexte actuel de rigueur budgétaire, elle est plus que jamais menacée. Elle subit d'année en année des baisses budgétaires mettant en cause son intégrité mais également une réforme de fond qui entraînera une moins grande efficacité du réseau des délégations et qui réduira le champ d'action des associations (AGRAF, EPAF et ALPAF).

L'organisation départementale du **réseau d'action sociale** est en grand danger. La régionalisation de l'action sociale imposée par le ministère va entrainer la disparition du réseau de proximité.

Les prestations elles-mêmes sont aujourd'hui remises en cause avec les décisions politiques concernant l'**association EPAF** : la vente de la majeure partie des résidences mises à disposition d'EPAF réduit son champ d'action et contraint l'association à recourir à des prestataires sur lesquels elle n'a pas la maîtrise des tarifs.

La **restauration collective** est aussi en danger. Si la loi EGALIM2 prévoit la fourniture de produits bio et locaux, son application s'en ressent sur le coût des repas. Ajouté à l'envolée des prix des matières premières, de l'énergie et des transports, cela devient intolérable. Par ailleurs la crise sanitaire a impacté durablement la fréquentation des restaurants qui ne retrouveront pas le niveau d'avant crise (développement du télétravail notamment).

L'action sociale n'est ni un confort ni un luxe, c'est une absolue nécessité dans le contexte économique et social actuel. Pour Solidaires Finances, l'Action Sociale est au coeur des préoccupations des agent.es de l'Etat, titulaires ou non, en activité ou en retraite. Elle doit répondre aux besoins sociaux en terme de logement, de restauration, de petite enfance, de loisirs et apporter une solution aux difficultés de toutes celles et de tous ceux confronté.es aux accidents de la vie.

L'action sociale doit être porteuse de valeurs de solidarité, de partage, d'aide aux plus démunis et contribuer à améliorer les conditions de vie des agent.es.

Les représentant.es de SOLIDAIRES siègent dans les instances de l'action sociale interministérielle au plan national comme au plan régional.
Les représentants SOLIDAIRES Finances sont présents au niveau national et départemental ou dans les associations nationales.

AU PLAN INTERMINISTÉRIEL

Le **CIAS** (Comité Interministériel d'Action Sociale) se situe à l'échelon national.
Les **SRIAS** (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) en sont la déclinaison au niveau de chaque région administrative.
Ces instances sont en charge de l'action sociale des administrations (restauration RIA, crèches, logements,...)

AU PLAN MINISTÉRIEL

Le **CNAS** (Conseil National de l'Action Sociale) :
organisme composé de representant.es des administrations des ministères économiques et financiers et de représentant.es du personnel. Il élabore et gère le budget et décide des actions à mener dans le cadre de la politique sociale et des orientations nationales qu'il a définies. Il évalue l'ensemble des actions préconisées. Il est consulté sur l'organisation et le fonctionnement de l'action sociale sur l'ensemble des ministères économiques et financiers.

Le CDAS (Conseil Départemental de l'Action Sociale) est la déclinaison à l'échelon départemental du CNAS en s'appuyant sur la note d'orientation annuelle discutée et votée au CNAS. Il organise et anime l'action sociale dans le département. Il répartit les crédits d'actions locales (CAL) entre les actions (sorties culturelles, arbre de Noël, voyages, consultation d'avocat, de psychologue...) qu'il propose de mettre en œuvre dans le cadre du budget qui lui est alloué chaque année. Ses actions visent l'ensemble des bénéficiaires du département : actifs, enfants, retraités, ayant-droits. Il débat de tous les sujets d'Action Sociale (logements, crèches, restauration, loisirs...) concernant son département et qu'il souhaite impulser. Solidaires Finances veille à y aborder tous ces sujets qui participent à améliorer le quotidien des agents et ne pas se limiter à l'utilisation des crédits d'actions locales.
Le CDAS formule également des voeux soumis à l'examen du CNAS.

LES ASSOCIATIONS

La sous-direction de l'Action Sociale dispose de trois opérateurs, organisés depuis 2007 sous forme associative, pour la gestion d'un certain nombre de prestations. Chaque association est indépendante, chacune ayant un/e président/e (cadre supérieur d'une direction) et un/e vice président/e (issu d'une organisation syndicale selon la représentativité obtenue aux dernières élections professionnelles).

A.L.P.A.F., Association pour le Logement du Personnel des Administrations financières, créée en 1954, gère le parc de logements ministériels ainsi que les aides et prêts liés au logement.

É.P.A.F. (Éducation et Plein Air Finances) créée en 1956 pour les séjours de vacances familles et les séjours de vacances-enfants.

A.G.R.A.F. créée en 1983. Association pour la Gestion des Restaurants des Administrations Financières gère 29 «restaurants Finances» à Paris et dans plusieurs villes de banlieue (77, 92, 93, 94). Solidaires Finances revendique la gestion par AGRAF de l'ensemble des restaurants financiers du territoire.

Dans chacune de ces associations Solidaires Finances detient 5 sièges sur 15 aux assemblées générales.

D'autres associations, à vocation culturelle ou sportive, sont rattachées au Ministère et bénéficient de crédits de l'action sociale. Elles sont soumises à une adhésion annuelle.

ATSCAF (Association Touristique Sportive Culturelles des Administrations Financières de Paris) anime et propose des activités au profit des agent.es adhérent.es.

Place des arts Médiathèque du Ministère propose aux agent.es adhérent.es d'emprunter des livres, des ebooks sur liseuses, des DVD, des CD et des bandes dessinées (BD), et de profiter de ses offres numériques (vidéo à la demande et musique en ligne) et organise des évènements culturels …

Club Sportif du Ministère des Finances (CSMF). Il propose des activités sportives et de détente susceptibles de contribuer à l'amélioration de la santé des agent.es adhérent.es

La Coopérative propose un service de proximité ou de vente en ligne pour ses sociétaires : alimentation, électroménager, bijouterie, parfums et également un service de conciergerie

Adresses utiles
AGRAF : 8 avenue des Minimes 94034 Vincennes Cedex
www.agraf.asso.fr - Tel : 01.57.53.23.53
ALPAF : 8 avenue des Minimes - BP 161 -
94034 Vincennes Cedex
www.alpaf.finances.gouv.fr - Tél : 01 57 53 22 28
EPAF : Tour Cityscope 3 rue franklin - CS 70040 -
93108 Montreuil Cedex
www.epafvacances.fr - Tél : 01 48 59 22 00

AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL

Les bénéficiaires du Calvados sont :
● l'ensemble des actifs de la DDFIP14, la DIRCOFI Nord, la DOUANE, l'INSEE, la DISI Nord (ESI de Caen),l'ASN, la DREETS, la DDPP, le SDNC (antenne BNIC), les services du médiateur soit près de 1300 actifs ;
● les retraité·es du Ministère domicilié.e.s dans le Calvados soit environ 1800 ;
● les enfants des agent·es : près de 700 enfants.
Le **CDAS** est composée de représentant·es des administrations et de représentant·es du personnel dont le nombre de sièges est réparti en fonction des résultats des élections professionnelles.Solidaires Finances y détient 2 sièges sur 9.
Les CAL s'élèvent à 44016 € en 2022. La participation des agents pour la plupart des actions proposées est calculée en fonction du quotient familial. Solidaires Finances revendique que l'action sociale profite aux familles les plus modestes.

Arbre de Noël : comprend le spectacle, le jouet ou chèques cadeaux pour la tranche d'âge de 0 à 12 ans, un moulage chocolat et des madeleines (pour 2021 le coût total a été de 24191 €). En complément, lLe CDAS du Calvados a décidé depuis plusieurs années d'offrir un chèque-cadeau aux enfants de 13 à 17 ans, actuellement 20 euros. Quelques **sorties culturelles ou de loisirs proposées** par le CDAS du Calvados : Normandie Luge, Cahem, Mont St-Michel, château de Crevcoeur, Festyland... Ces actions sont proposés aux différentes catégories de bénéficiaires : famille avec ou sans enfant, retraités ; l'ordre de priorités est revu à chaque sortie. Par ailleurs, un **abonnement Trip Normand** est financé depuis quelques années. Cet abonnement donne droit à des réductions chez des commerçants , prestataires, musées ou des activités de loisirs.
Une participation à un **abonnement jeunesse** Bayard et Milan est proposé et rencontre un grand succès.
Un **repas** avec sortie ou animation est proposé tous les ans aux retraité.e.s moyennant une petite participation. **Consultations** de psychologue limitées à 3entretiens/an/agent. Depuis 2022, des consultations d'avocat sont proposées. Ces consultations se font sur avis de l'assistante de service social. Depuis plusieurs années, des **sessions de gestion du stress** sont proposées aux agents.
Pendant la période de crise sanitaire, plusieurs actions ont été suspendues. Toutefois, les membres du CDAS ont veillé à utiliser la totalité des crédits alloués : dotation complémentaire de chèque cadeau, achats de masques chirurgicaux pour les enfants...

La restauration

40 % du budget de l'action sociale ministérielle soit près de 47 M€ sont consacrés à la restauration des agent.es. sur l'ensemble du territoire. En 2021, près de 300000€ de subventions ont été versées pour la restauration du Calvados,hors subventions interministérielles (SIM).

Dans le Calvados, 3 sites bénéficient d'un restaurant financier (REFI) : CFIP de Caen et Trouville plus l'INSEE à Caen. Par ailleurs, 2 RIA (restaurant inter-administratif) sont ouverts aux agents du ministère à Caen et Hérouville. Des conventions ont été signées avec 3 restaurants : le CROUS, la Table de JF et le Newport à Caen. Dans ces derniers, l'action sociale intervient pour que le tarif d'un repas facturé aux agent.es ne dépasse pas, hors SIM, un plafond de 5,84 € alors même que les coûts de revient sont plus importants (principe dit d'harmonisation tarifaire). Dans les REFI et RIA, nous veillons pour que ce montant d'harmonistaion tarifaire ne soit pas dépassé. Il faut rester vigilant notamment en cette période de forte inflation. N'hésitez pas à nous faire remonter toute situation contraire.

A compter du 01/09/2022, le montant de la subvention interministérielle (SIM) passe de 1,29 € à 1,38€ par repas/agent/jour pour les agents dont l'indice majoré est inférieur à 534 contre 480 précédemment. Solidaires Finances revendique auprès de la Fonction publique une hausse conséquente de la subvention interministérielle au moins jusqu'à l'indice terminal de la catégorie B.

Les restructurations peuvent avoir un impact non négligeable sur la restauration collective avec un regroupement d'agents sur des sites ne bénéficiant pas ou plus de restauration collective (ex CFIP de Bayeux). L'administration n'a absolument pas anticipé cet impact primordial sur la qualité de vie au travail des agents.

Solidaires Finances reste attentif à ce que chaque agent.e puisse bénéficier d'une restauration collective **équilibrée**, **de qualité et à un prix correct** soit sur son lieu de travail soit à proximité. Nous revendiquons une gestion AGRAF partout à un tarif AGRAF pour tous et toutes.

Des coins-repas agréés, « espaces de convivialité », sont installés dans 4 sites de la DGDDI et 5 sites de la DDFIP 14. Sur ces sites, les agents bénéficient des titres restaurants.

Le titre-restaurant

A sa mise en place, le TR ne devait être qu'un palliatif à l'absence de restauration collective pour des postes isolés ou des agents ayant des horaires décalés. Aujourd'hui, l'administration cherche à le détourner de son objet initial. Le TR ne coûte pas un centime en frais de restauration interne. La participation patronale (50 % du prix du titre) n'est pas soumise aux charges sociales et fiscales. Le montant actuel du TR de 6€, dont 3€ à la charge de l'agent, ne permet pas d'avoir un repas correct et équilibré dans un restaurant. L'agent doit donc compléter le montant du titre. En fin de compte, le prix du repas est bien plus élevé que le prix d'un repas en cantine (voir subvention ministérielle et inter-ministérielle). Le prix d'un repas avec 1 plat, entrée et dessert, pris dans un petit restau (quand il en existe!!), varie au minimum de 10€ à 15€ soit un reste à charge pour l'agent de 7€ à 12€. C'est loin des 5,84€ (ou 4,46) voire moins, facturés aux agents en moyenne dans les REFI. Il faut également rappeler que la carte APPETIZ (TR dématérialisé) ne fonctionne pas partout et a des règles d'utilisation strictes.

Aide à la parentalité

Des places sont réservées dans quelques villes pour les enfants des agent.es (539 au niveau national). La Fonction Publique réserve également des places en crèches pour l'ensemble des fonctionnaires dans certaines régions.
Sur Caen, 7 places de crèches sont réservées et subventionnées par le ministère.
Solidaires Finances revendique un véritable service public de la petite enfance et une politique beaucoup plus dynamique de réservation de places.
CESU garde enfants de 0 à 6 ans : Vous pouvez en bénéficier sous conditions de ressources, dans le cadre de l'aide aux familles. Mis en place par la Fonction Publique, Il s'agit d'un titre spécial de paiement pré -financé par l'Etat, et qui permet de payer des services de gardes d'enfants (assistantes maternelles, crèches, halte garderie, salarié à domicile, ...).
CESU «aide à la parentalité» de 6 à 12 ans : il est octroyé sous conditions de ressources exclusivement aux agent.es des Finances par le MEFR. Il permet de rémunérer un intervenant pour la garde d'enfant à domicile, l'accompagnement des enfants sur le trajet domicile/école, le soutien scolaire, les cours à domicile.
Attention : les barèmes du CESU 0/6 ans et du CESU 6/12 ans sont différents. Ceux du 6/12 ans sont plus avantageux. Dès lors, si vous ne pouviez pas prétendre au CESU 0/6 ans, vous pouvez peut être prétendre au CESU 6/12 ans.
L'allocation aux parents d'enfants handicapés : Elle est subordonnée au paiement de l'allocation d'éducation spéciale. Son montant varie selon l'âge des enfants mais est indépendant de vos revenus. Il s'agit d'une prestation interministérielle .

Le logement dans le Calvados

En tant que fonctionnaire des ministères économiques et financiers, vous pouvez avoir accès au parc social des 33 logements ministériels (CAEN rue Cazin, Trouville) ou auprès d'organismes répertoriés par la préfecture. Dans tous les cas, vous devez prendre contact avec la délégation du département et/ou l'assistante de service social.
La SRIAS peut également mettre à disposition des des solutions de logements temporaires pour accompagner des agents en cas de mobilité et/ou des situations familiales difficiles (prendre contact avec l'assistante de service social ou directement à l'adresse : logement-temporaire-asi@normandie.gouv.fr)

Les aides et prêts

- **Prêt équipement du logement :** prêt attribué sous conditions de ressources pour financer l'achat de meubles ou de gros appareils électro-ménagers pour la résidence principale (locataire ou propriétaire) ;
- **Prêt pour l'amélioration de l'habitat :** ce prêt attribué sous conditions de revenus est destiné à financer des travaux ou l'achat de matériaux pour la résidence principale (locataire ou propriétaire) ;
- **Prêt adaptation du logement des personnes handicapées :** est destiné à financer des travaux d'accessibilité, d'aménagement et d'adaptation du logement liés au handicap ;
- **Aide à la propriété** : non remboursable, accordée une seule fois en cours de carrière, elle couvre une partie des intérêts d'un prêt bancaire immobilier souscrit pour l'acquisition, la construction ou l'extension de votre résidence principale ;
- **Prêt immobilier complémentaire :** sous conditions de ressources et en fonction de la localisation du bien, est destiné à financer une partie des frais d'acquisition, de construction ou d'extension de votre résidence principale. Il vient obligatoirement en complément d'un prêt bancaire immobilier principal ;
- **Prêt pour sinistre immobilier** est destiné à couvrir des dépenses liées à la résidence principale à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un sinistre majeur ;
- **AIDE et prêt pour le logement d'un enfant étudiant :** sont destinés à financer une partie des dépenses liées à l'installation dans un logement d'un enfant étudiant.

Vous retrouverez toutes les informations précises et les dossiers d'inscription sur le site internet :

www.alpaf.finances.gouv.fr/cms/accueil/lalpaf.html

En cas de difficultés financières

Le service social
L'assistante de service social de la délégation départementale de l'Action Sociale est agente du Ministère, titulaire d'un diplôme d'Etat. Elle a pour mission d'aider les agent.e.s qui la sollicite à rechercher la solution la mieux adaptée aux difficultés d'ordre personnel, professionnel ou familial pour les personnels rencontrés.
Aide pécuniaire et prêt social
Les agent.e.s en activité ou à la retraite confronté.e.s à de graves difficultés financières, à des situations de surendettement, à des événements de nature à déstabiliser leur budget, peuvent bénéficier d'un prêt social, ou d'une aide pécuniaire. Le prêt social peut atteindre un montant maximum de 3 000 € et doit être remboursé en 40 mensualités au plus, sans intérêt. L'aide pécuniaire non remboursable, peut être accordée dans la limite de 3 000 € par an.
Ces deux prestations à caractère exceptionnel, sont octroyées après instruction de la demande par l'assistante de service social. Une aide peut également être apportée aux agent.e.s confronté.es à des sinistres tels que inondations, incendies, et/ou liés à des intempéries ou accidents climatiques dans la limite de 3 000 €.

TA VOIX, NOTRE FORCE!
VOTONS
DU 1ER DÉCEMBRE AU 8 DÉCEMBRE 2022
SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES
SOLIDAIRES FINANCES

Vos représentantes Solidaires Finances :

Carine Trefeu *DDFIP14* : CDAS
Nathalie Quitté *DGDDI* : CDAS
Esméralda Couasse *DIRCOFI* : CDAS
Sonia Lemarchand *DDFIP14* : CDAS
Patricia Bernaud *DISI retraitée* : CDAS et CNAS
Agnès Braunshausen *DDFIP14* : AGRAF
Nathalie Loirat *DDFIP14* : CNAS

N'hésitez à nous contacter.